

	COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU SAGE ORB LIBRON SEANCE DU 11 FEVRIER 2026
---	---

L'an deux mille Vingt-six, le 11 février 2026.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée à la salle des délibérations de la communauté de communes des Avant Monts à Magalas, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLESTER

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 30 janvier 2026

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
MAX ALLIES	*	ELU	JULIEN MADALE		ELU
RENE MORENO		ELU	PIERRE POLARD		ELU
MYRIAM GAYRAUD	*	ELU	GILLES THERON		ELU
MARIE PIERRE PONS	*	ELU	GWENDOLINE CHAUDOIR		ELU
PHILIPPE VIDAL	*	ELU	SERGE CASTAN		ELU
SEVERINE SAUR	*	ELU	SOPHIE NOGUES	*	USAGERS
YVON PELLET		ELU	FLORENCE ARDORINO	*	USAGERS
CHRISTOPHE LABORIE		ELU	FABRICE BOUTES		USAGERS
SAUTEREL ANNE LISE	*	ELU	JEAN PASCAL PELAGATTI		USAGERS
FRANCIS BARSE	*	ELU	PIERRE CALMELS		USAGERS
BERNARD BOSCH	*	ELU	JEREMY EGEE		USAGERS
ROBERT SENAL	*	ELU	MARIE AGNES VALIGNY		USAGERS
LUC ZENON		ELU	CHRISTELLE DURAND	*	USAGERS
DANIEL BALLESTER	*	ELU	FRANCOISE SEILER		USAGERS
CHRISTIAN PEREZ	*	ELU	JACQUES GUIRAUD	*	USAGERS
GERARD ABELLA		ELU	FRANCIS BOUSQUET		USAGERS
PATRICK VIGEANT	*	ELU	KAREN SCHULTER	*	USAGERS
JEAN ARCAS	*	ELU	MICHEL LATORRE	*	USAGERS
MARIETTE COMBE	*	ELU	JEAN JACQUES THIEBAUT		USAGERS
JEAN MARIE LAYE	*	ELU	CHISTOPHE BELTRAN		USAGERS
PIERRE CROS		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
DANIEL GALTIER		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
SEBASTIEN VIEU	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
YVON MARTINEZ		ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34		ETAT
HENRI MATHIEU	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'OFB		ETAT
GERARD AFFRE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DDETS		ETAT
FRANCIS FORTE	*	ELU			
CLAUDE ALLINGRI		ELU			

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance : 9 heures.

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA CLE DU 9 DECEMBRE 2025

Le président présente le compte rendu de la CLE du 9 décembre 2025.

La Commission Locale sur l'Eau, après en avoir délibéré, valide le compte rendu de la CLE du 9 décembre 2025

DELIBERATION N°2 : VALIDATION DE LA STRATEGIE DE GESTION ET DE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ORB LIBRON A L'HORIZON 2050 DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le 7 novembre 2024, à Murviel les Béziers, la Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron lançait l'important chantier de construction d'une stratégie de gestion et de partage de la ressource en eau Orb Libron à l'horizon 2050 dans un contexte de changement climatique.

Cette réflexion s'inscrit dans la perspective de l'élaboration du futur PTGE et du prochain SAGE Orb-Libron.

L'EPTB Orb-Libron et la commission locale de l'eau souhaitent ainsi anticiper les effets du changement climatique sur le territoire et se doter d'une stratégie de gestion et de partage de la ressource en eau à l'horizon 2050.

Cette démarche devait permettre de **mobiliser les acteurs du bassin versant, de les faire réfléchir aux futurs possibles et de construire avec eux une stratégie d'adaptation au changement climatique pour le territoire.**

Après plus de 14 mois de travail et d'échanges, 12 ateliers participatifs territoriaux et 3 séances de travail collectif, le président présente **la stratégie de gestion et de partage de la ressource en eau Orb Libron à l'horizon 2050 dans un contexte de changement climatique.**

Ce document constituera la ligne de conduite de la CLE et le fil conducteur lors de l'écriture en 2026 du Plan Territorial de Gestion de la Ressource Orb Libron

L'agence de l'Eau souligne la qualité et l'importance du travail fourni.

La Commission Locale sur l'Eau, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la stratégie de gestion et de partage de la ressource en eau Orb Libron à l'horizon 2050 dans un contexte de changement climatique.

DELIBERATION N°3 : PRESENTATION ET VALIDATION DU BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2020-2024

Le quatrième Contrat de rivière Orb Libron a couvert la période 2020-2024 et s'est articulé avec le XI^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau 2019-2024. Il s'est décliné en deux documents contractuels consécutifs, avec une première phase sur la période 2020-2022 ayant fait l'objet d'un bilan courant 2022 pour définir une programmation complémentaire pour la deuxième phase 2023-2024.

La seconde phase a été élaborée sur la base du bilan 2022, des avancées en matière de connaissance obtenues au cours de la première phase (schémas directeurs, études, AVP) ainsi que sur la base des éléments du SDAGE 2022-2027.

Ce quatrième Contrat de Rivière sur le territoire Orb Libron s'était fixé pour ambition de contribuer à :

- atteindre les objectifs du SDAGE et du PDM ;
- mettre en œuvre les objectifs du SAGE Orb Libron ;
- constituer le programme opérationnel du SAGE et du PGRE ;
- accompagner les maîtres d'ouvrage du territoire dans la mise en œuvre de leurs compétences des petits et grands cycles de l'eau (eau potable, assainissement, GeMAPI).

Il faisait suite au bilan réalisé sur le 3^{ème} contrat de rivière (2011-2016) en 2018, qui intégrait l'évaluation de la gouvernance du contrat, validé par la CLE Orb Libron réunie le 29 janvier 2019 en Comité de Rivière, qui a également validé le lancement d'une démarche de 4^{ème} contrat de rivière.

L'EPTB Orb et Libron, chargé de l'élaboration du contrat, a ensuite mis en place différentes réunions de travail pour concerter acteurs du territoire et partenaires techniques et financiers. Sur la base des documents cadres existants (Evaluation du contrat précédent, SAGE, PGRE, PDM...), un programme d'actions a été élaboré pour être finalement validé par la CLE le 26 Septembre 2019.

Le bilan global et l'évaluation des deux phases du contrat est présenté Les éléments présentés portent de ce fait sur la compilation des deux programmes d'actions réussis.

L'Agence de l'Eau indique que depuis fin 2024, de nouvelles actions ont été engagées et/ou réalisées. Le bilan à ce jour est ainsi amélioré. Elle indique son avis favorable pour l'engagement d'un contrat Eau et Climat.

La CABEME précise que les investigations géotechniques relatives au projet de bassins d'orage sont terminées et que les incertitudes sur le positionnement de cet ouvrage sont à ce jour levées.

La Commission Locale sur l'Eau, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le bilan du contrat de rivière Orb Libron 2024. Elle demande que les mois à venir soient mis à profit pour étudier la mise en place d'un contrat Eau et Climat.

DELIBERATION N°4 : PRESENTATION DU BILAN-EVALUATION DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ORB LIBRON 2018-2024

L'étude de définition des volumes prélevables a évalué les prélèvements sur la période 2006-2011, les débits naturels et influencés à différents nœuds du bassin, et les besoins des milieux aquatiques, en estimant les débits minima biologiques. Elle a ainsi permis de préciser la situation déficitaire du bassin de l'Orb et d'en déduire les objectifs de réduction des prélèvements par sous-bassin.

En Mars 2017, le Préfet de l'Hérault a notifié à la CLE du SAGE Orb Libron, sur la base des résultats de l'EVP, les déficits constatés - 85 000 m³ sur l'Orb, 46 000 m³ sur la Mare, 323 000 m³ sur le Jaur et 479 000 m³ sur le Vernazobres – ainsi que les volumes prélevables par sous-bassin. Il a demandé à l'EPTB Orb Libron l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en eau Orb Libron (PGRE).

L'objectif du PGRE est de définir et mettre en œuvre un plan d'actions visant le respect des volumes prélevables et des débits objectifs d'étiage, l'EVP ayant montré qu'une réduction de 30% des prélèvements par les béals sur la Mare et le Jaur, de 40% hors septembre et 60% en septembre sur le Vernazobres, couplée au respect des objectifs du Grenelle de l'Environnement en matière de rendement AEP, permettrait d'assurer une gestion équilibrée de la ressource.

La CLE du SAGE Orb-Libron, instance de gouvernance du PGRE, a validé en juillet 2018 le PGRE Orb Libron pour la période 2018-2021. Ce programme, qui décrivait toutes les actions utiles aux économies d'eau et à la résorption des déficits, a fait l'objet d'un bilan fin 2021. L'analyse du bilan a conduit la CLE, sur la base de l'avis de la MISEN, à prolonger le PGRE sur la période 2022-2024, afin que les résultats obtenus puissent être consolidés, avant la transformation du PGRE en PTGE.

Par ailleurs, la CLE a considéré qu'un travail prospectif à l'horizon 2050 intégrant le changement climatique restait à porter pour la transformation du PGRE en PTGE ; elle a donc validé, conformément aux dispositions du SDAGE RM, le lancement de deux études complémentaires :

- Une étude prospective visant la construction d'une stratégie de gestion et de partage de la ressource en eau Orb Libron à l'horizon 2050.
- **Une étude bilan-évaluation du PGRE et de son programme d'actions sur la période 2018-2024, objet de la présente présentation.**

Le comité technique (EPTB Orb Libron, Agence de l'Eau, DREAL, DDTM, Région Occitanie et département de l'Hérault) qui suit cette étude, a examiné le présent rapport le 4 décembre 2025. Les services de l'Etat et de l'Agence de l'eau ont formulé leur avis sur ce document :

Avis Agence de l'Eau :

L'agence souligne la qualité du bilan-évaluation, qui traite bien les différents volets de la démarche au regard des indicateurs de suivi prévus par le PTGE : actions mises en œuvre, niveaux de prélèvement obtenus et économies d'eau réalisées (par unité de gestion (sous-BV) et par usage) avec comparaison aux objectifs fixés par le PTGE, débits des cours d'eau, gouvernance et pilotage.

Par ailleurs, l'approche intègre des analyses complémentaires qui enrichissent ce bilan (bilans par type de porteurs, analyse dans le temps de la mise en œuvre des actions, analyse financière par sous-BV, évolution des prélèvements entre le début et la fin de la mise en œuvre du PTGE, cartographies de l'avancement des actions par unité de gestion, ratios m3 économisés / € de travaux (prévus et réalisés), pondération des rendements des réseaux AEP par les volumes prélevés, vision globale des rendements par UG, évolution des ratios de consommation AEP...).

La synthèse du bilan qui a été réalisée permet de donner un aperçu global du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs.

L'analyse de la démarche PTGE et de la gouvernance/pilotage pointe les points forts, les difficultés rencontrées et les axes d'amélioration qu'il sera utile d'intégrer dans le futur PTGE (réunions du CoTech, rôle-clé de l'EPTB dans l'animation, dynamique des acteurs, perception de la démarche (les acteurs locaux ont-ils pris la mesure des enjeux au-delà de la résolution des difficultés ponctuelles d'approvisionnement en eau ?), connaissances à améliorer, gestion des Monts d'Orb...).

Points d'amélioration pour le bilan :

- Le cas du Libron doit être bien explicité (voir proposition dans le document annoté) ; les jaugeages prévus sur le Libron n'ont pas été réalisés (remarque ajoutée dans le document)
- Volet béals : le nombre d'actions varie entre les différents tableaux. Il faudrait présenter la liste des actions prévues aux 2 programmes d'actions successifs du PTGE et leur suivi (réalisée, engagée, non engagée, abandonnée) - ou bien prévoir une annexe qui fasse le lien entre les décomptes (cf. page 36). Il est essentiel de clarifier ce point, sous peine de mettre le doute sur les conclusions qui en sont tirées. NB : ceci renvoie à la remarque sur un tableau de bord renseigné du début jusqu'au bilan de la démarche (cf. ci-dessous).
- AEP : même remarque que sur le volet béals sur le nombre d'actions à considérer (agrégation des listes des 2 programmes d'actions). Comment arrive-t-on à une base de 73 communes ? Quantifier la part des volumes prélevés pour l'AEP que représentent les 25 collectivités qui ne sont pas à l'objectif de rendement AEP.
- Les incertitudes signalées (en particulier sur l'estimation des flux d'eau au niveau des béals, et sur l'évolution des surfaces irriguées/irrigables), s'il s'avère qu'elles représentent un enjeu important en termes de gestion, mériteraient d'être mieux mises en évidence dans les conclusions afin de bien trouver leur place dans un futur axe d'amélioration de la connaissance.
- Par rapport à l'avis MISEN sur le CCTP du bilan : l'enjeu de la salinisation du delta de l'Orb en lien avec la baisse des débits du fleuve n'est pas traité. Il est essentiel que le bilan mentionne ce sujet et le besoin de le traiter dans le futur PTGE.
- Conclusion sur le niveau de respect des DOE : erronée par rapport aux données présentées (p 99 et 102). Une conclusion plus rigoureuse est attendue sur ce point au regard des données présentées.
- L'analyse de la gestion de crise mérite d'être approfondie (cf. critère SDAGE de l'équilibre quantitatif : il est non respecté dès que les premières restrictions sont mises en place, soit dès l'atteinte du niveau d'Alerte).

En vue du futur PTGE : il semble important de souligner dès à présent la nécessité de prévoir dans le futur PTGE un tableau de bord qui permettra d'effectuer le suivi en continu de la démarche via les indicateurs retenus (cf. avis MISEN du 25/03/22 sur la prolongation du PTGE).

Avis services de l'Etat :

En complément du retour de l'Agence de l'Eau, auquel nous souscrivons parfaitement, vous trouverez ci-dessous l'avis de la DDTM sur le document projet partagé.

Il s'agit d'un avis informel permettant de pointer les pistes d'amélioration du document, mais ne constitue pas un avis officiel de la MISEN.

Un avis plus formel sera rendu sur le document finalisé une fois transmis officiellement aux services de l'Etat par l'EPTB :

Au regard de l'ensemble des éléments analysés, le bilan à six ans du PGRE Orb–Libron présente un niveau de complétude et de qualité globalement satisfaisant, permettant de disposer d'un socle d'informations techniques solide pour apprécier la mise en œuvre de la démarche.

Le bilan met en évidence une mise en œuvre effective des actions prévues, en particulier celles fondées sur les leviers d'économies d'eau et d'amélioration des rendements, en cohérence avec les objectifs initiaux du PGRE. Ces actions traduisent une dynamique réelle de réduction des pressions sur la ressource, même si leurs effets demeurent hétérogènes selon les secteurs et sensibles au contexte hydroclimatique.

Les éléments relatifs à l'évolution des volumes et à la réponse de la ressource, analysés au regard des objectifs environnementaux, ne permettent toutefois pas de conclure, en l'état, à un retour durable et généralisé à l'équilibre quantitatif à l'échelle du bassin. Le document démontre que l'atteinte des objectifs initiaux du PGRE demeure partielle. Les incertitudes liées à des données partielles ou non disponibles mériteraient d'être mieux caractérisées, et leur impact potentiel sur l'analyse réalisée, objectivée.

Par ailleurs, si le bilan repose sur des analyses techniques riches, la structuration entre éléments factuels, analyses et conclusions, ainsi que l'évaluation transversale articulant actions, volumes, ressource et gouvernance, gagneraient à être renforcées afin de consolider la lisibilité et la portée stratégique de l'évaluation.

En l'absence, à ce stade, d'une intégration de la démarche prospective relative au changement climatique, l'appréciation de la robustesse de la stratégie à moyen et long terme ne peut être pleinement conduite dans le cadre du présent bilan. Cette analyse fera l'objet d'un travail spécifique dans la suite de la démarche.

Dans ce contexte, le projet de bilan à six ans du PGRE Orb–Libron constitue une base de travail utile et crédible pour la poursuite de la démarche, sous réserve de la prise en compte des ajustements attendus visant à renforcer l'évaluation transversale, la démonstration de l'atteinte des objectifs quantitatifs et l'intégration, dans un second temps, des enseignements issus de la prospective climatique.

Points forts

1. **Un socle technique solide et documenté**
Le bilan repose sur un volume important de données techniques relatives aux actions mises en œuvre, aux volumes et aux indicateurs de la ressource. Le travail conduit par l'EPTB, avec l'appui d'un bureau d'études et de contributions techniques d'acteurs structurants, permet de disposer d'éléments factuels robustes pour analyser la mise en œuvre du PGRE.
2. **Une mise en œuvre réelle des leviers prioritaires du PGRE**
Les actions engagées s'inscrivent globalement dans la logique initiale du PGRE, fondée prioritairement sur les économies d'eau et l'amélioration des rendements. Les efforts déployés traduisent une dynamique effective de réduction des pressions, en cohérence avec les objectifs initiaux.
3. **Une gouvernance active et mobilisée**
Les instances de gouvernance ont fonctionné de manière régulière et ont permis des échanges techniques nourris entre les acteurs. Les remarques formulées en COTECH témoignent d'une capacité collective à porter un regard critique sur le bilan et à identifier des marges d'amélioration.

Points de vigilance / fragilités

1. **L'analyse des raisons de l'atteinte partielle des objectifs quantitatifs est peu détaillée.**
Si des évolutions positives sont observées, le bilan ne permet pas d'établir de manière robuste un retour durable et généralisé à l'équilibre quantitatif. Les résultats demeurent hétérogènes selon les secteurs et sensibles au contexte hydroclimatique. Il est important d'avoir une analyse des leviers mobilisés et des causes de la non atteinte des objectifs pour se doter de pistes solides pour l'élaboration du futur PTGE.
2. **Une articulation transversale insuffisamment structurée**
Les volets actions, volumes, réponse de la ressource et gouvernance sont analysés de manière largement juxtaposée. L'absence d'une lecture transversale pleinement construite limite la capacité à objectiver l'effet global du PGRE sur la réduction des déséquilibres identifiés.
3. **Une évaluation prospective non intégrée à ce stade**
La robustesse de la stratégie face au changement climatique ne peut être appréciée dans le cadre du présent bilan, la démarche prospective étant en cours de construction. Cette absence constitue un point de vigilance pour l'appréciation de la trajectoire à moyen et long terme, sans remettre en cause les acquis du bilan à six ans.

Priorités pour la suite de la démarche

1. **Consolider l'évaluation transversale et la lisibilité stratégique du bilan**
Renforcer l'articulation entre actions, volumes, réponse de la ressource et gouvernance afin de disposer d'une lecture globale, cohérente et directement mobilisable pour la décision publique.
2. **Poursuivre et cibler les leviers structurants du PGRE**
Amplifier les actions d'économies d'eau et d'amélioration des rendements, en priorisant les secteurs où les tensions persistent, et en clarifiant la portée réelle des résultats observés.
3. **Intégrer la prospective climatique dans la suite de la démarche**
S'appuyer sur le travail prospectif à venir pour éclairer les choix stratégiques, préparer l'évolution de la démarche et renforcer la robustesse de la gestion quantitative, sans fragiliser les objectifs actuels.

Le bilan présenté intègre les remarques de l'Agence de l'Eau et des services de l'Etat. Il n'intègre pas les précisions et compléments apportés par BRLe récemment. L'EPTB Orb Libron indique que les éléments apportés par BRLe, qui permettent une meilleure objectivation du bilan, seront intégrées au rapport définitif de phase 1 et 2.

La Commission Locale sur l'Eau, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le bilan du PGRE 2018-2024. Elle demande que les mois à venir soient mis à profit pour la rédaction d'un Plan Territorial de Gestion de la Ressource Orb Libron.

DELIBERATION N°5 : VALIDATION DU PROJET PEDAGOGIQUE 2026-2028 « SOUS LE PARAPLUIE DE LA LOUTRE » PORTE PAR LE CPIE DU HAUT LANGUEDOC SUR LE TERRITOIRE ORB LIBRON

Le président présente le projet pédagogique 2026-2028 « sous le parapluie de la loutre » que le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Haut Languedoc propose de porter sur la partie amont du territoire Orb Libron, correspondant au périmètre du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Ce projet, construit sur 2 années scolaires, prévoit une sensibilisation des jeunes en milieu scolaire aux enjeux de préservation des rivières sur les bassins versants de l'Orb et du Libron

Ainsi, sur 2 années scolaires et pour un budget global de 36 500 €, le CPIE HLR propose de sensibiliser 10 classes de cycle 1 et 2 et 10 classes de cycle 3 et 4.

Considérant :

- Que le projet proposé et autofinancé par le CPIEHLR est utile et cohérent par rapport à la politique publique sur l'eau portée par le SAGE Orb Libron ;
- Que la mobilisation d'aides financières de l'Agence de l'Eau ne peut être envisagée sans avis de la CLE sur ce type de projet ;

La commission locale sur l'eau, à l'unanimité :

- Dit tout l'intérêt du projet pédagogique en objet pour les enjeux portés par le SAGE Orb Libron ;
- Valide le contenu de ce projet ;
- Prend acte de la remarque de l'Agence de l'Eau qui indique que les aides que l'agence est susceptible d'apporter à ce type de projet pré- suppose l'existence d'une stratégie de communication à l'échelle du bassin versant

Fin de séance : 12 heures.

Béziers, le 11 février 2026

**Le Président de la Commission
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron**



Daniel BALLESTER